



La Médiation Faune Sauvage

Rapport d'activités 2022

Étude réalisée grâce aux soutiens de :



Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

ZA du Moulin Cheyroux 87700 AIXE-SUR-VIENNE
05 55 32 43 73 - gmhl@gmhl.asso.fr - gmhl.asso.fr

Crédits photographiques de couverture :

Une partie d'une colonie de Grand murin (*Myotis myotis*) - Antoine ROCHE

Corneille noire (*Corvus corone*) - Aurélien AUDEVARD

Effraie des clochers (*Tyto alba*) - Patrice OUVRARD

Rédaction : Antoine ROCHE, Aurélie GONTIER et Jérôme ROGER

SOMMAIRE

Sommaire	1
Introduction.....	2
I. Localisation des appels	4
II. Espèces concernées par les appels.....	4
III. Origine des sollicitations.....	7
IV. Répartition temporelle des communications	7
V. Motifs des sollicitations.....	9
VI. Formation et animation d'un réseau de bénévoles médiateurs.....	11
A. une rencontre inter-associative sur le thème de la médiation faune sauvage en Limousin .	11
B. Mise en place d'outils de coordination de la MFS partagé entre associations	11
VII. Réseau national MFS	12
VIII. Communication	13

Introduction

En 2007, le GMHL a alerté les collectivités territoriales du Limousin sur le besoin et l'urgence de remettre en place une action visant à régler les problèmes de médiation avec la faune sauvage de proximité. Différentes structures, conscientes du besoin et de l'ampleur de la demande, ont répondu favorablement à cette sollicitation. Ainsi la DREAL, le Conseil Régional puis les Conseils Départementaux de la Corrèze et de la Haute-Vienne ont su faire confiance au GMHL pour prendre en charge les actions de médiation relatives à la cohabitation avec la faune sauvage et ce, vis à vis des espèces pour lesquelles il est compétent : mammifères, reptiles et amphibiens.

Depuis 2014, la médiation concernant les oiseaux a été confiée à la LPO et SOS Faune Sauvage en tant que prestataires.

Les actions des médiateurs faune sauvage (MFS), telles qu'elles ont été définies lors des demandes de subventions, consistent à :

- Écouter et conseiller la population sur la faune sauvage et les nuisances voire les désagréments qu'elle peut occasionner, proposer et mettre en place des mesures permettant aux espèces de fréquenter le voisinage de l'Homme sans porter préjudices aux biens ni à la qualité de vie des populations humaines ;
- Acheter du petit matériel (planches, bâches, corde, briques, tuiles, etc.) pour certains travaux d'aménagements dans l'objectif d'atténuer les nuisances et permettre une coexistence dans de bonnes conditions ;
- Mener des actions de communication et de concertation avec les structures de l'aménagement du territoire et avec les acteurs socio-professionnels pour favoriser les niches écologiques de certaines espèces et prévenir les éventuels problèmes ;
- Former, animer et coordonner un réseau de médiateurs bénévoles locaux afin de démultiplier l'efficacité de l'action de médiation.

Grâce à toutes ces actions, les médiateurs faune sauvage permettent de mieux faire connaître les espèces et de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'actions concrètes de conservation. L'ensemble de ces objectifs converge vers une meilleure harmonie « Homme-Environnement » et une meilleure valorisation du patrimoine naturel qui est, rappelons-le, l'un des principaux atouts de notre région.

Plusieurs centaines d'appels téléphoniques et mails sont reçus chaque année par nos 3 structures pour des demandes d'informations (sur la reconnaissance d'une espèce, sur leur biologie...) ainsi que pour des demandes de secours à des animaux en détresse.

Ces appels ne sont pas comptabilisés dans ce rapport. Ici, nous présentons les interventions et actions de Médiation Faune Sauvage, à savoir les actions visant à régler des problèmes de cohabitation entre la faune sauvage et l'Homme, ou à favoriser l'accueil de biodiversité pour les personnes qui en sont demandeuses.

Est présenté dans ce bilan annuel MFS la synthèse des cas traités par nos 3 associations. Ce sont **209 sollicitations MFS reçues** en 2022 qui sont ici analysées. Le nombre total de sollicitations a diminué, passant de 312 en 2020 à 224 en 2021, et à 209 cette année. Pour essayer de comprendre cela, il convient de décomposer cela par structure (cf. Tab. 2) :

- SOS Faune Sauvage qui avait reçu énormément d'appels en 2020 constate avoir reçu presque 4 fois moins d'appels catégorisés comme de la MFS en 2021 : 201 appels en 2020, 52 en 2021, et 19 en 2022. La baisse entre 2020 et 2021 est probablement due aux choix de catégorisations des appels lors de leur archivage par les permanents. En effet, il faut être conscient que les activités de soins et de MFS sont très souvent liées, imbriquées. La frontière entre les deux comporte inéluctablement une part de subjectivité. La baisse observée entre 2021 et 2022 est due à l'absence de la salariée pour raisons de santé sur plusieurs mois, en période de pic d'activité. Les bénévoles ont été débordés et n'ont pas noté tous les appels.
- La LPO a reçu un nombre d'appels stable entre ces 2020 et 2021 (33 puis 29), mais en diminution en 2022 (19) sans raison apparente.
- Le GMHL a, pour une raison difficile à expliquer, pu traiter 143 appels MFS en 2021, soit quasiment 2 fois plus qu'en 2020 (78 appels). Une partie de cette augmentation est probablement due à l'augmentation du temps de présence des permanents de l'association en 2021 ainsi que la mise en place d'une téléphonie adaptée au télétravail, alors qu'en 2020 ils étaient peu joignables lors des périodes de confinement. **En 2022, le nombre d'appels a atteint un nouveau record avec 171 sollicitations MFS.**

Enfin, il convient de rappeler que la MFS comporte un intérêt général évident que les associations sont quasiment les seules à remplir dans la pratique, au contact de la population. Elles remplissent cette mission avec les moyens humains et financiers dont elles disposent, essentiellement sur fonds propres mais remercient les partenaires financiers apportant leur aide.

I. Localisation des appels

Le département duquel provient le plus d'appels est la Haute-Vienne, comme les années précédentes, du fait que la population humaine y est largement plus élevée. Il regroupe 59 % des appels. La Corrèze représente 22 % des appels et la Creuse 12 %.

Nous continuons de recevoir des appels d'habitants d'autres départements. Dans la plupart de ces cas, nous aiguillons ces personnes vers les associations locales compétentes. Nous traitons tout de même certains cas directement.

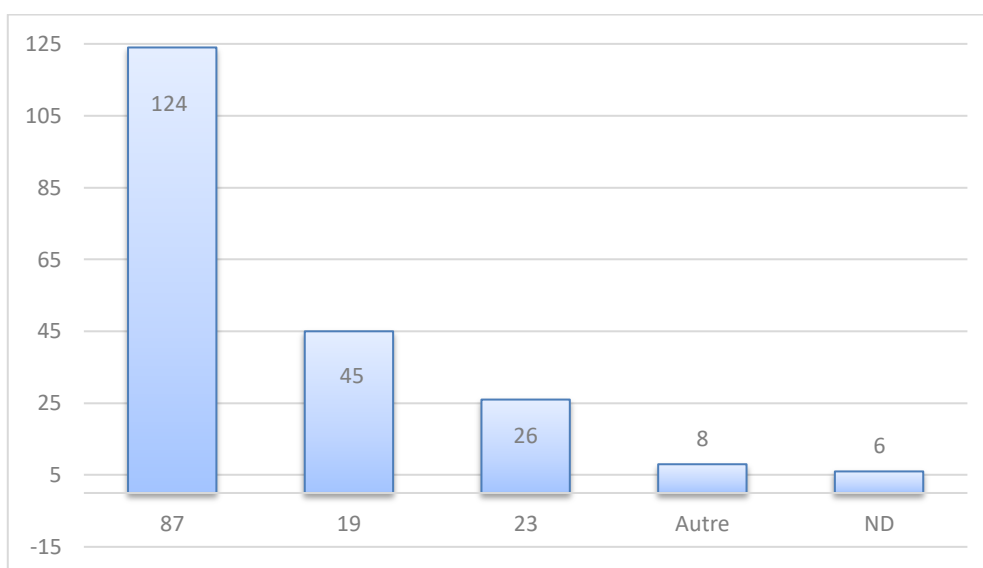


Figure 1 : Répartition des appels reçus pour la MFS selon les départements

II. Espèces concernées par les appels

Elles sont traitées dans le texte par ordre décroissant du nombre de sollicitations, et présentées sur la figure 2 et le tableau 1 par groupes taxonomiques.

Cette année, les **chiroptères** anthropophiles sont à l'origine de 110 appels soit **53 % des appels**. Bien qu'ils puissent ponctuellement causer de réels problèmes (dégradations dues aux déjections et/ou bruit), il s'agit souvent d'une simple inquiétude due à une méconnaissance de la biologie de ces animaux.

29 appels (14 %) ciblaient un ou plusieurs **serpents** trouvés à proximité du bâti. Dans ces cas, après avoir cerné les enjeux pour les habitants et pour la faune, nous rappelons que la

présence de reptiles dans un jardin n'a rien d'anormal et nous insistons sur le fait qu'il est tout à fait possible de continuer à vivre en sécurité.

Pour les raisons expliquées en fin d'introduction du présent rapport, les nombres d'appels concernant les différentes catégories d'oiseaux ont fortement diminué en 2021 et 2022. Donc, mécaniquement, le nombre de cas mettant en jeu des **passereaux** a également fortement baissé, atteignant 19 cas en 2022 (9 %).

Les appels concernant des **mammifères terrestres** regroupent des gliridés (Loir gris, Léroty) d'autres rongeurs et quelques cas de mustélidés (Fouine, Blaireau d'Europe). Cela représente 22 cas soit 10 %. Les cas sont de nature variée mais il s'agit principalement de nuisances.

Les sollicitations concernant des **amphibiens** ont augmenté, atteignant 7 cas soit 3%. Cette année, il s'agit le plus souvent de personnes inquiètes pour des individus estimés coincés dans des caves, mais aussi de personnes souhaitant entretenir leur mare, et d'autres phobiques.

Les **rapaces nocturnes** représentent 3 % des sollicitations (6 appels) dont une majorité d'effraies des clochers. Leur présence dans le bâti suscite régulièrement des problèmes, sinon des interrogations.

Les 5 appels pour des **rapaces diurnes** concernaient de la prédation de poules par des autours des palombes ou des éperviers. Etant donné l'enjeu pour certains propriétaires (élevages) et la plasticité de ces espèces, les situations sont difficiles à solutionner.

Viennent ensuite des cas paraissent ici anecdotiques en termes de fréquence mais il convient d'apporter une réponse satisfaisante à ces sollicitations pour rassurer les personnes et leur divulguer des conseils adaptés : colombidés, autres espèces d'oiseaux, lézards, tortues, etc.

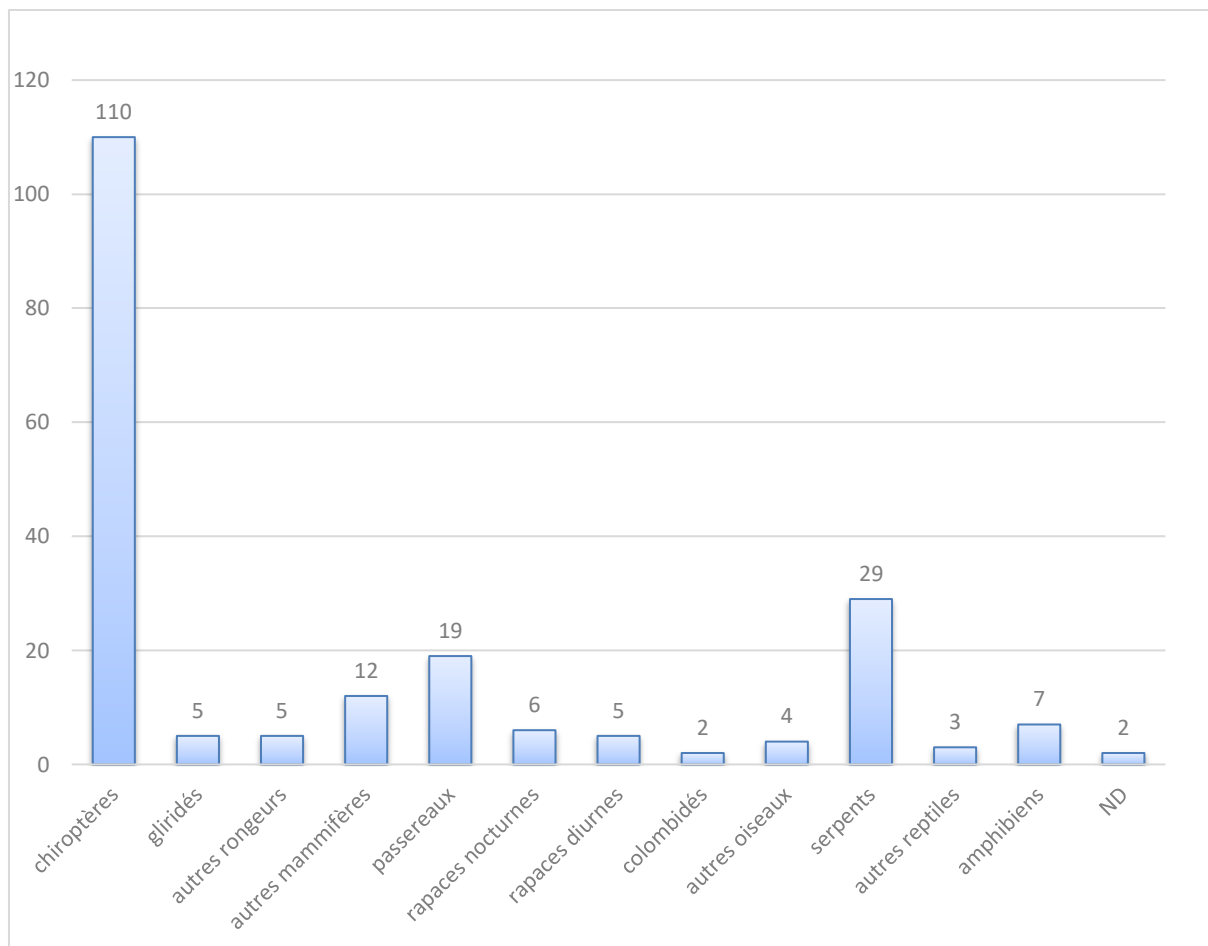


Figure 2 : Graphique de répartition des appels reçus en fonction des groupes d'espèces concernés

Tableau 1 : Nombre d'appels par groupe d'espèces et classe taxonomique

groupes d'espèces	nb d'appels / groupe sp.	proportion d'appels / groupe sp.	classe taxonomique	nb d'appels / classe	proportion / classe
chiroptères	110	53%	mammifères	132	63%
gliridés	5	2%			
autres rongeurs	5	2%			
autres mammifères	12	6%			
passereaux	19	9%	oiseaux	36	17%
rapaces nocturnes	6	3%			
rapaces diurnes	5	2%			
colombidés	2	1%			
autres oiseaux	4	2%	reptiles	32	15%
serpents	29	14%			
autres reptiles	3	1%	amphibiens	7	3%
amphibiens	7	3%			
ND	2	1%	ND	2	1%
Total	209			209	

III. Origine des sollicitations

Comme les années passées, la très grande majorité des communications sont réalisées via le téléphone (74 % des cas, Figure 3).

Les contacts par mail ont doublé en fréquence relative (passant de 6,5 % à 13 %) ce qui peut s'expliquer en partie par le développement d'internet. Mais dans le cas présent, ce n'est pas un avantage direct. Certes, la visibilité des associations est accrue mais la médiation par voie écrite et personnalisée est moins efficace car plus longue et fastidieuse. Nous demandons donc rapidement les coordonnées téléphoniques des personnes pour échanger oralement.

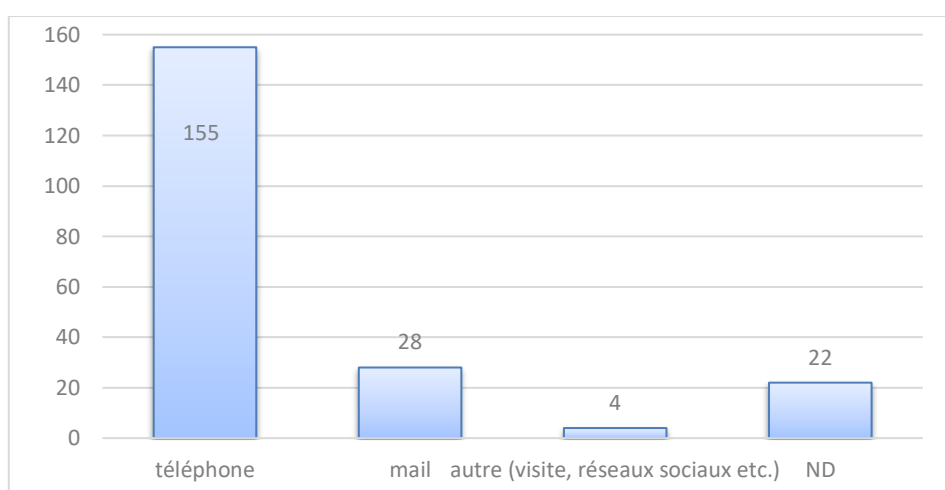


Figure 3 : Répartition des appels reçus en fonction du moyen de communication

Signalons que les associations ont réalisé **quinze déplacements pour des médiations *in situ*** : Treize d'entre elles visaient à mieux appréhender la configuration des sites, mieux cerner les enjeux pour les habitants et la faune sauvage afin d'être en capacité de trouver les solutions les plus appropriées. Les conseils prodigués n'en sont que plus précis et adaptés à la situation.

IV. Répartition temporelle des communications

Comme les années précédentes et comme dans toutes les régions où existe l'équivalent d'un service MFS, l'activité s'accroît au printemps pour atteindre un maximum entre mai et septembre (Voir Tableau 2 et Figure 4). Cela s'explique par le fait que les espèces concernées par la MFS (cf. II.) voient leur activité augmenter sensiblement à ces périodes :

- les **passereaux** nidifient à partir du printemps plus ou moins tardivement selon les espèces, suivis par les rapaces et les autres espèces d'oiseaux de grandes tailles ;

- les **chauves-souris** anthropophiles se rassemblent progressivement à la fin du printemps dans le bâti pour reformer les colonies de mise bas et d'élevage des jeunes. Elles quittent généralement ces lieux courant août ;
- les **serpents** adultes accroissent leur activité du printemps à l'automne ; les serpents juvéniles explorent de nouveaux territoires en fin d'été.

La **phénologie** explique donc la majorité de cette variabilité intra-annuelle. Mais les périodes **caniculaires** ont accentué les problèmes de cohabitation : toute la faune doit s'adapter à ces conditions de stress pouvant représenter un danger. Elles peuvent effectuer des replis thermiques vers des zones plus fraîches. Les intrusions dans l'habitat humain sont alors plus fréquentes.

Tableau 2 : Répartition des appels reçus par mois et par structure

mois	GMHL	LPO Lim	SOS FS	total
1	5	1	1	7
2	9	2		11
3	4	3	6	13
4	14	1	3	18
5	36		4	40
6	26			26
7	31			31
8	26		1	27
9	11			11
10	4	8	1	13
11	4	2	1	7
12	1	2	2	5
total 2022	171	19	19	209
total 2021	143	29	52	224
total 2020	78	33	201	312

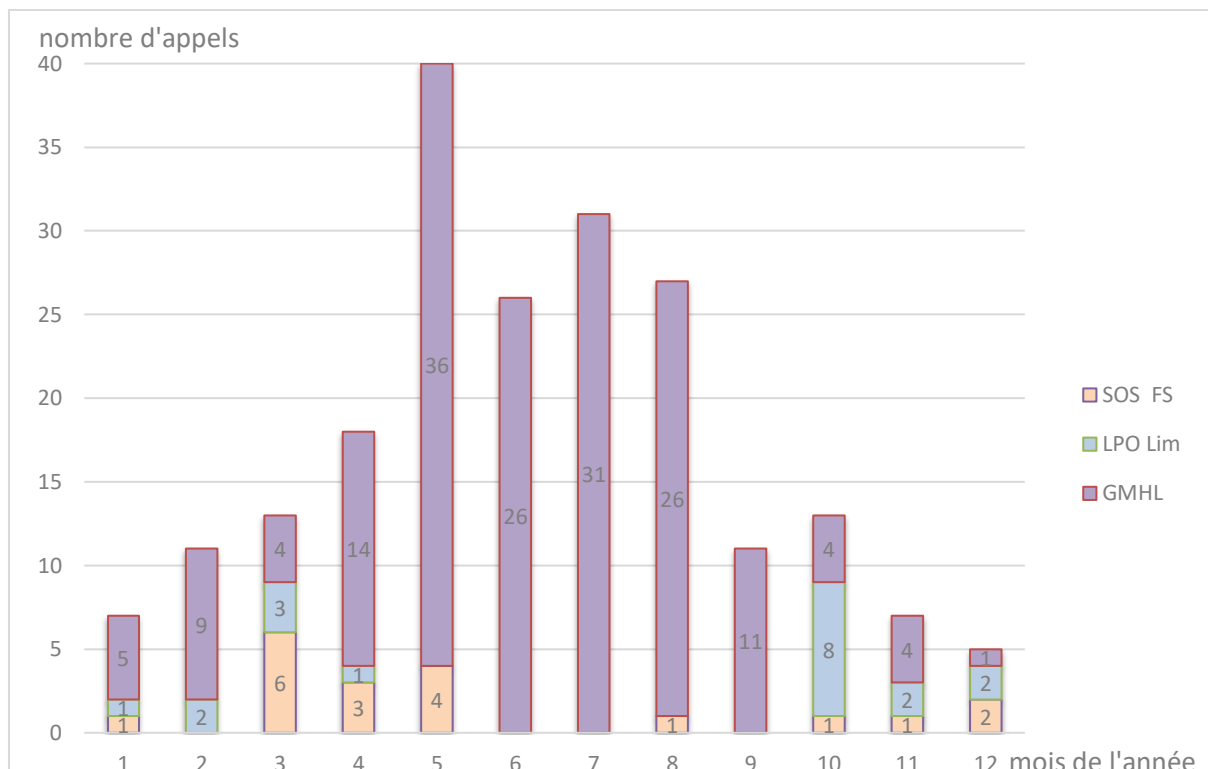


Figure 4 : Répartition des appels reçus par mois et par structure

V. Motifs des sollicitations

Les motifs d'appels peuvent être regroupés en 4 grandes catégories, elles-mêmes plus détaillées que dans la terminologie utilisée dans les précédents rapports d'activités :

- Réels problèmes de **nuisances** (représenté sur la Figure 5 en orange) : dans ces cas-là, la présence d'animaux sauvages engendre ou peut engendrer des problèmes de **saletés, d'odeurs, de dégradation des biens ou de bruit**. Leur intensité est très variable selon la configuration du bâtiment et les caractéristiques techniques des matériaux, selon l'espèce, la période et l'effectif présent, etc. Il peut également s'agir de problèmes de **prédation** notamment de volailles (nos travaux concernant la médiation à propos des grands prédateurs ne sont pas affectés à la MFS mais pourraient l'être). Une certaine connaissance de l'écologie des espèces concernées et une expérience de la MFS sont alors requis pour proposer des solutions lorsque la situation est réellement problématique.
- **Peur** (figurée en bleu) : dans ces cas, les personnes qui sollicitent le médiateur faune sauvage sont très inquiètes, voire phobiques quant à la simple présence d'un certain type d'animaux. Il faut alors les informer de la réalité ou non du danger et leur faire comprendre qu'il est interdit d'exporter les animaux sauvages, ou de chercher à

déranger intentionnellement les espèces protégées, mais qu'il est tout à fait possible de continuer à coexister. Cette tâche demande un savoir-être et une bonne appréhension des mécanismes de la peur pour aider les personnes à désamorcer la situation qui peut engendrer une réelle **détresse humaine**.

- **Crainte de nuire aux animaux** (jaune) : cas dans lesquels les personnes ne sont pas dérangées par les animaux situés chez eux, et constatant ou supposant que les travaux ou activités qu'ils prévoient pourraient avoir des conséquences néfastes pour la faune. Ils demandent une interprétation de leurs observations et demandent des conseils pour bien faire.
- Personnes n'ayant **aucun souci de coexistence** avec la faune sauvage, **demandant comment en accueillir plus** sur leur propriété (vert) : elles demandent des informations pour maximiser les chances que des espèces sauvages puissent utiliser leur propriété.

Les 2 dernières catégories concernent des situations où la **cohabitation est souhaitée** par les personnes, contrairement aux catégories précédentes pour lesquelles la **cohabitation est subie**, car perçue comme problématique, au moins avant la médiation. Il semble que les sollicitations appartenant à ces 2 catégories soient en augmentation, indiquant un accroissement de la prise en compte de la biodiversité et de la prise de conscience que chacun peut et devrait prendre part à la sauvegarde de la biodiversité.

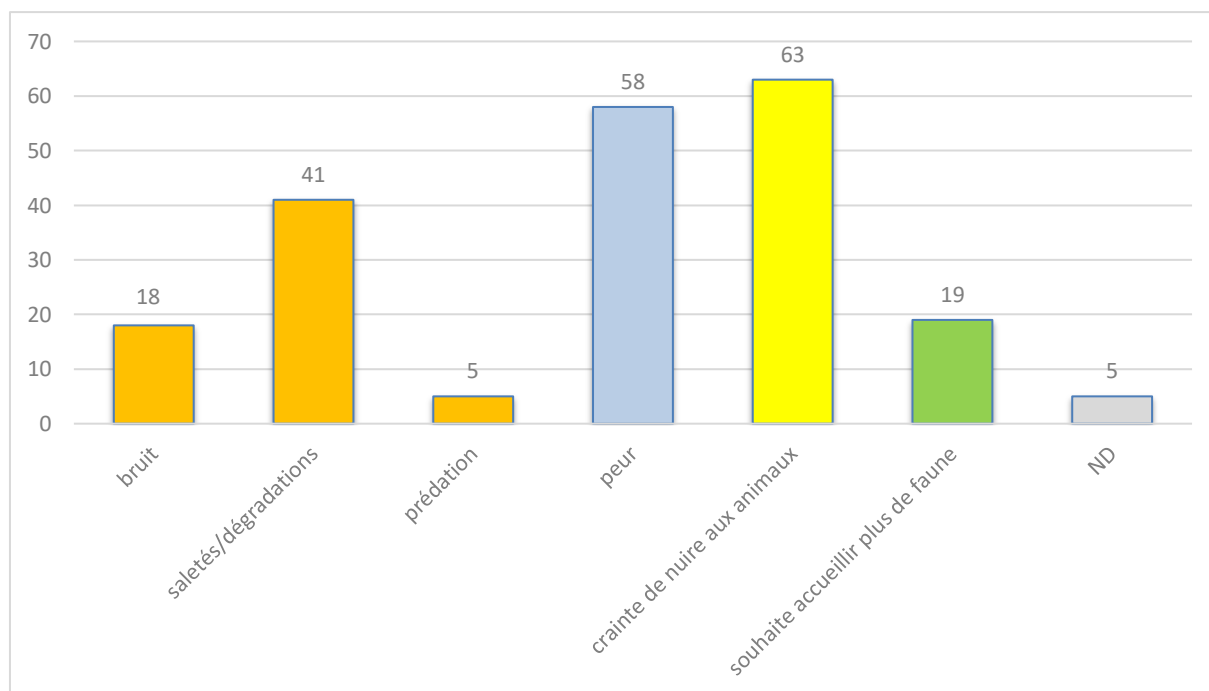


Figure 5 : Répartition des appels reçus par type de motif

VI. Formation et animation d'un réseau de bénévoles médiateurs

Dans le but de continuer et d'étendre le travail de création d'un réseau de bénévoles médiateurs initié par le GMHL, nos associations ont décidé de mettre en commun certaines ressources dont elles disposent : visibilité, informations, bénévoles, bonnes volontés et compétences.

A. Une rencontre inter-associative sur le thème de la médiation faune sauvage en Limousin

Une journée a été spécifiquement organisée par le GMHL, SOS Faune Sauvage et la LPO Limousin le 13 avril 2022. En voici le déroulé :

10h :

- Mais pourquoi faire de la MFS ?
- Vers une définition partagée de la médiation faune sauvage ?
- Déroulement type d'un cas de médiation faune sauvage.
- Présentation des outils et de l'organisation du réseau MFS
- Bilan d'une année de médiation
- Retours d'expériences sur des cas concrets (Oiseaux)

12h : pause

13h30 :

- Retours d'expériences sur des cas concrets (Mammifères, Reptiles et Amphibiens)
- Mises en situation : jeux de rôle disséminés le long de la journée
- Bilan et perspectives

15h30 : Fin

B. Mise en place d'outils de coordination de la MFS partagé entre associations

Des outils ont été co-construits pour permettre de mutualiser les informations et les tâches accomplies par les bénévoles. Il s'agit notamment :

- D'une plateforme de partage de documents utiles à la médiation
- D'un formulaire de suivi des cas de MFS
- D'une carte commune des médiateurs.

Il n'a pas été simple d'harmoniser les pratiques et de produire des documents communs. Ces documents sont donc communs aux 3 associations, ce qui constitue une avancée forte dans le domaine.



Figure 6 : Première journée inter-associative de rencontre des médiateurs du Limousin

VII. Réseau national MFS

Pour information, le GMHL qui avait organisé les deux premières éditions des Rencontres nationales de la MFS et proposé des outils de mutualisation des outils aux autres structures effectuant de la MFS en France a continué de travailler sur le sujet.

Avec la SFEPM, la SHF et la LPO France, le GMHL a co-organisé les rencontres interassociatives nationales de la MFS à Bourges du 30/11 au 2/12/2022. Cela a été effectué dans le cadre d'un appel à projets de l'OFB, donc en dehors du temps financé par l'action MFS rapportée dans le présent rapport.

VIII. Communication

Des informations concernant l'existence et l'utilité de l'action de médiation, mais aussi des fiches techniques rassurantes et expliquant des solutions envisageables pour les problèmes les plus courants, ainsi que les contacts permettant de joindre le service de médiation faune sauvage sont diffusées sur les sites internet des associations.

De plus, l'existence de ce service est souvent évoquée à l'occasion des animations que nos associations effectuent auprès du grand public qui a généralement des questions quant à la cohabitation.

Enfin, le GMHL a participé à trois longs articles (en doubles pages et couvertures) parus dans la Montagne et le Populaire du Centre :

- 12 novembre 2022 : [On vous dit tout sur les incroyables super pouvoirs des chauves-souris !](#)

- 4 novembre 2022 : [Comment donner un coup de pouce à la petite faune de nos jardins avant l'hiver ?](#)

- Articles sur les serpents en Limousin et la possibilité de coexistence (13/05/2022) : dans « [Le Popu](#) » et « [la Montagne](#) »

Tous ces articles visent à vulgariser des notions d'écologie appliquée, et à informer les habitants sur les ressorts d'une coexistence possible voire -si les conditions le permettent- réussie avec la faune sauvage.